

Plan d'études des branches complémentaires de la Faculté des sciences et de médecine

+30 ECTS en

- mathématiques
- informatique
- physique
- chimie
- géographie
- biologie
- sciences du sport et de la motricité

Informatique +30

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022
Version révisée du 14.04.2025

2.2 Informatique +30

[Version 2022, paquet de validation : PV-SIN.0000064]

2.2.1 Unités d'enseignements de la branche complémentaire BCo-INF+30 pour le DEEM

Pour étudier l'informatique comme branche complémentaire à 90 ECTS pour le DEEM, nous offrons un programme BCo-INF+30-DEEM qui vaut comme complément de 30 ECTS au programme de la BCo-INF60-DEEM. Toutefois, ce programme BCo-INF+30-DEEM ne peut être validé que si BCo-INF60-DEEM a été réussie préalablement.

La branche complémentaire BCo-INF+30-DEEM s'étend en principe sur 2 semestres. Le plan d'études est composé d'un projet individuel à 30 ECTS.

Semestre 1 et 2 (automne/printemps)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SIN.00320	Projet individuel		30
			30

2.2.2 Contenu des unités d'enseignements de la branche complémentaire BCo-INF+30 pour le DEEM

Cours d'informatique

Dans le cas du projet individuel (SIN.00320), il s'agit d'un travail personnel, qui est réalisé par les étudiant-e-s sous la responsabilité d'un-e professeur-e et, si nécessaire, accompagné d'un-e assistant-e. Les étudiant-e-s doivent résoudre un problème concret et ainsi mettre en pratique les connaissances acquises pendant leurs études.

2.2.3 Evaluation des unités d'enseignement

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de l'informatique.